

L'ÉCHO

Chevagnotin



Janvier
2021



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Le mot du maire.....	3
Le conseil municipal	4
Le personnel communal.....	5

INFOS PRATIQUES

Renseignements utiles.....	6
Guide pratique.....	7
Les documents à conserver	8-9
Inscription sur les listes électorales.....	10
Le conciliateur de justice.....	10

ENVIRONNEMENT

Les déchèteries.....	11
La collecte des déchets.....	12
Voisinage et nuisances sonores.....	12

VIVRE À CHEVAGNY

C'est nouveau à Chevagny !	13
2020 : Année de la pandémie Covid-19... et de la solidarité	14-15
État civil	16
Calendrier des manifestations 2021.....	16
Parole de Sage	17

JEUNESSE

Les activités scolaires 2019/2020	18-20
Le restaurant scolaire	21
L'Amicale laïque du Sou des écoles	22-23

Plan de la commune	24-25
---------------------------------	--------------

VIE ASSOCIATIVE

Comité de fleurissement	26
Club « La joie de vivre »	27
Amicale du don du sang	28
La chorale Mélod'Amis	29
Société de chasse	30
Qi gong.....	30
Yoga.....	31
Stretching postural.....	31
Location Salle des fêtes « Espace d'Arène »	32

AIDE À LA PERSONNE

Résidence Autonomie de l'Eau Vive	33
L'ADMR	34
Le SSIAD	35

FINANCES

Budget primitif 2020	36
Compte administratif 2019.....	37

URBANISME ET TRAVAUX

Les travaux réalisés en 2020	38-40
------------------------------------	-------

UN PEU D'HISTOIRE

Une drôle d'affaire - 2 ^e épisode.....	41-42
La gardienne du puits	43-44

INTERCOMMUNALITÉ

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)	45-46
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)	47

LE MOT DU MAIRE



Chères chevagnotines,
chers chevagnotins

C'est avec une réelle
émotion que je m'adresse
à vous en ce début d'année
2021.

En tant qu'ancien « gamin » de Chevagny, je mesure, en écrivant ces quelques lignes, le profond attachement qui me lie à notre village et le grand honneur que vous m'avez fait en choisissant l'équipe que je vous proposais pour veiller aux destinées de la commune au cours des prochaines années.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier toutes celles et ceux qui, malgré un contexte particulier, ont accordé leur confiance à notre collectif lors des dernières élections municipales.

Soyez assurés que nous sommes tous pleinement conscients de l'exigence de notre mission et que nous aurons à cœur de servir au quotidien les intérêts de notre belle commune.

Je voudrais également rendre hommage à l'ancienne équipe municipale, avec à sa tête Françoise Botti, qui, durant les six dernières années a su mener à bien nombre de réalisations nécessaires au bien vivre à Chevagny. J'ai naturellement une pensée particulière pour Serge Tardy, adjoint et pilier de cette équipe, bien trop tôt disparu.

2020 aura été une année singulière. Que ce soit au niveau planétaire, national ou bien encore local, toutes nos habitudes, mais aussi nos certitudes, ont été bousculées, voire remises en cause par la pandémie de Covid 19. Mais en parallèle, cette crise aura permis au plus grand nombre de prendre conscience des réelles valeurs de la vie que sont la solidarité, la bienveillance et le partage.

Notre commune n'aura pas été épargnée par les conséquences de cette épidémie et, outre l'installation tardive de la nouvelle équipe municipale, c'est une gestion inédite des

affaires qu'il a fallu mettre en place, que ce soit en termes de fonctionnement, mais aussi d'investissements et de réalisations retardés ou repoussés.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal les focus sur les travaux réalisés au cours de l'année écoulée, travaux pour la plupart initiés par la précédente équipe, ainsi qu'un bilan de toutes les actions locales qui ont été menées pour répondre au mieux aux exigences liées à la situation sanitaire.

Je remercie tout particulièrement les agents municipaux et les enseignantes qui ont su faire preuve de disponibilité, de réactivité et d'adaptation pour assurer la continuité des services afin que notre vie quotidienne soit, au niveau local, la moins impactée possible.

Merci également aux associations et à toutes les bonnes volontés qui œuvrent malgré l'adversité, à ce que notre village continue à être attractif et dynamique, au travers de son embellissement et des initiatives novatrices en termes d'animation.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire » écrivait le philosophe Bergson.

J'ai pu mesurer au cours de ces premiers mois de mandature l'implication et la motivation de la nouvelle équipe qui, je vous l'assure, aura à cœur de donner le meilleur d'elle-même afin de mener à bien les projets sur lesquels elle s'est engagée en se présentant à vous.

En ce début d'année, je forme le vœu que 2021 soit synonyme de quiétude et de retour à une vie « normale » qui permettra de nous retrouver et de profiter à nouveau de la convivialité qui a tellement fait défaut ces temps derniers.

À vous toutes et tous, je souhaite, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, une belle et heureuse année.

Philippe COMMERÇON

LE CONSEIL MUNICIPAL



"Une équipe au service de Chevagny"

De gauche à droite sur la photo...

Au premier plan :

Christian PERRAUD (Adjoint) - Thierry MENNETRIER - Véronique CHARLOT
Philippe COMMERÇON (Maire)
Sophie PICOD - Serge MAITRE - Fabrice ANDRÉ

Au second plan :

Margarita MARTIN DELGADO - Éric GIROUX - Laurence ROI - Stephan OLCZAK
Muriel DERRUAZ - Michel ANDRÉ (Adjoint) - Stéphanie VACHERESSE
Laurent CLÉMENT (Adjoint)

LE PERSONNEL COMMUNAL



Sandrine ROCHE
Secrétaire de mairie



Jean-François LACROIX
Agent de maîtrise principal,
responsable des services
techniques



Nicolas TISSOT
Agent technique
des services techniques, spé-
cialisé espaces verts



Anne FOURILLON
Cantinière, en charge de la
garderie scolaire du matin



Sandrine VERCHÈRE
Aide-cantinière et ATSEM



Sylvie LOMBARD
Aide-cantinière

Absente :
Nathalie MIMOUN
Adjoint technique, en charge du nettoyage des locaux communaux,
et de la garderie scolaire du soir

RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

10 rue du Lavoir

☎ 03 85 34 70 42

✉ mairie.chevagny.chevrieries@wanadoo.fr

🌐 www.chevagnyleschevrieries.fr

📘 facebook : mairiedechevagnyleschevrieries

Secrétariat ouvert au public :

- lundi et jeudi de 13h à 18h
- mardi et vendredi de 8h à 12h30

Permanence du Maire : sur rendez-vous.

PANORAMA COMMUNAL

Population :

en 1999 : 403

en 2006 : 549

en 2015 : 597

en 2021 : 612

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha, dont

- 200 ha de terres cultivables,
- 46 ha de vignes,
- 64 ha de bois.

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune.

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal) : colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition.

MBA - PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - Mâcon

☎ 03 85 38 44 39

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE

156 rue des Écoles

☎ 03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE « D'ARÈNE »

793 route de Charnay-lès-Mâcon

☎ 03 85 20 22 78

ADMR

Prissé

☎ 03 85 37 89 38

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Saint-Gengoux-le-National

☎ 03 85 92 55 23

GENDARMERIE

Mâcon

☎ 17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de Mâcon

☎ 18 ou 112 (numéro européen)

SAMU / MÉDECIN DE GARDE

☎ 15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

☎ 3915 ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : ☎ 09 72 67 50 71

Raccordement : ☎ 08 10 10 57 02

GAZ

Dépannage : ☎ 09 69 324 324

Urgences sécurité gaz : ☎ 0 800 47 33 33

Raccordement : ☎ 0 810 224 000

EAU

SUEZ - Charnay-lès-Mâcon

☎ 0 977 409 443 - Urgences : 0 977 401 127

ASSAINISSEMENT

MBA - Pôle Assainissement

☎ 03 85 20 97 57

TRÉSORERIE MÂCON MUNICIPALE

Mâcon

☎ 03 85 21 01 40

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Tribunal d'Instance de Mâcon

☎ 03 85 39 92 00

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités Mâcon

☎ 03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

GUIDE PRATIQUE

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : • Charnay-lès-Mâcon • Mâcon	Liste remise en Mairie de Chevagny et sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon et Mâcon.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Passeport biométrique	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : • Charnay-lès-Mâcon • Mâcon	Liste remise en Mairie de Chevagny et sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon et Mâcon.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

LES DOCUMENTS À CONSERVER

PRINCIPE

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de droit commun est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

TYPE DE DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
ASSURANCE		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Date du document + 2 ans	
Dommages corporels	10 ans	
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
VOITURE		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
BANQUE		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèques	5 ans	
FAMILLE		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.
LOGEMENT		
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)
Certificats de ramonage	1 an	
Titre de propriété	Permanente	

INFOS PRATIQUES

Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision du loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Échéances APL	2 ans	

IMPÔTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. (Exemple : déclaration 2013 à conserver jusqu'à la fin 2016).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

TRAVAIL / CHÔMAGE / RETRAITE

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, attestations de Pôle emploi	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À partir de la signature de votre solde de tout compte (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels.

SANTÉ

Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	1 an	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement...)	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an	Délivrance de lunettes : • 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ; • 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; • 3 ans, pour les patients âgés de plus de 42 ans. Délivrance d'audio-prothèses : pas de délai.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

PAPIERS D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.
Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Réforme de la gestion des listes électorales

La réforme électorale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a instauré de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales et a créé un répertoire électoral unique (REU) dont la gestion est confiée à l'INSEE.

CE QUI CHANGE

- La date limite de dépôt d'une demande d'inscription, traditionnellement fixée au 31 décembre, est supprimée.
- L'inscription sera possible jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.
- Chaque électeur se voit attribuer à vie un identifiant national d'électeur.
- Les jeunes, jusqu'à 26 ans, peuvent s'inscrire sur la liste électorale du domicile de leurs parents.
- Les jeunes qui atteignent leur majorité entre deux tours d'un scrutin pourront voter au 2^{ème} tour.
- Les électeurs contribuables peuvent s'inscrire dès la 2^{ème} année d'inscription au rôle d'une des contributions directes communales (au lieu de 5 ans).
- Les gérants et associés majoritaires d'une société peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune d'implantation de la société.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ?

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Vous pouvez voter si vous remplissez les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être de nationalité française,
- Jouir de vos droits civils et politiques,
- Avoir une attache avec une commune au titre de votre domicile réel ou de votre résidence continue depuis 6 mois, de votre qualité de contribuable ou de votre qualité de gérant ou d'associé dans une société figurant au rôle de la commune.

COMMENT S'INSCRIRE

- En mairie
- Par internet sur www.service-public.fr
- Par courrier (formulaire sur service-public.fr)
Fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile.

À NOTER

Tout électeur peut **vérifier son inscription** sur les listes électorales et accéder aux données du REU le concernant via une télé-procédure accessible sur www.service-public.fr

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

SON RÔLE

Le Conciliateur de Justice est un mode alternatif de solution amiable des conflits et des litiges de nature privée, comme les conflits de voisinage tels bornage, droit de passage, mur mitoyen, etc.

Il propose également sa médiation pour des différends entre locataires et propriétaires, pour des créances impayées ou des malfaçons ainsi que pour des litiges de la consommation, à l'exclusion de tout conflit lié au Travail, à l'État Civil et aux administrations, domaine du Médiateur de la République.

Sa mission est de trouver un compromis entre les parties, la procédure de conciliation est entièrement gratuite.

Pour saisir le Conciliateur, il suffit de lui téléphoner afin de fixer un rendez-vous pour lui soumettre votre problème.

»»» Coordonnées du Conciliateur

G.M. THIRION

☎ 06 88 07 20 40



LES DÉCHÈTERIES

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	MATIN	APRÈS MIDI
LA ROCHE VINEUSE ROUTE DE BUSSIÈRES	De 8h à 12h	De 14h à 17h30
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	
MÂCON CHEMIN DE LA GRISIÈRE	De 8h à 12h	De 14h à 17h30
	Du lundi au samedi Dimanche : de 9h à 12h (d'avril à octobre)	
CHARNAY-LÈS-MÂCON CHEMIN DES ALLOGNERAIES	De 8h à 12h	De 14h à 17h00
	Du lundi au samedi	

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- Ferrailles et métaux non ferreux (ustensiles ménagers, vieux vélos, vieilles ferrailles, sommiers, chaises, tôles...)
- Déchets verts (tontes de pelouses, feuilles mortes, tailles de haies...)
- Papiers et cartons
- Bois (rebut de menuiseries, panneaux agglomérés, parquet, écorces...)
- Déblais et gravats inertes
- Déchets non recyclables
- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (réfrigérateur, lave-linge, téléviseur, aspirateur, perceuse...)
- Piles
- Huiles de vidange
- Huiles végétales
- Déchets d'Équipements et d'ameublement : le mobilier (chaises, tables, armoires, fauteuils, canapés, bois de lit, matelas...)
- Fibrociment (amiante) : uniquement à Mâcon et Vinzelles et sous conditions.
- Objet repris par un "Valoriste" dans le cadre de la Ressourcerie
- **Déchets Diffus Spéciaux (DDS) : Les emballages comportant un des pictogrammes suivants doivent impérativement être déposés en déchèterie.**



» Pour s'inscrire en déchèterie, rendez-vous sur mb-agglo.com :

- Téléchargez, complétez et renvoyez la plaquette d'inscription
- Inscrivez-vous directement en ligne

Des plaquettes d'inscription sont également disponibles en déchèterie. Demandez-les au gardien.

» Pour tout renseignement

Direction des déchets

☎ 03 85 38 44 39

✉ environnement@mb-agglo.com

LA COLLECTE DES DÉCHETS

► RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune.

Les sacs ou containers individuels seront à **déposer en début de matinée**.

► POINT DE COLLECTE SUR LA COMMUNE

Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition « **Chemin de Bûchat** » (à proximité de l'atelier communal).



Lorsqu'un conteneur de tri est plein, nous vous remercions de ne pas déposer vos déchets au sol, conservez-les ou allez les déposer dans un autre point de collecte ou en déchèterie.

Les autres déchets sont à déposer en déchèterie.



VOISINAGE ET NUISANCES SONORES

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage...



Ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

C'EST NOUVEAU À CHEVAGNY !

Un compte Facebook officiel créé pour communiquer plus largement.



<https://www.facebook.com/mairiedechevagnyleschevrieries>



J'aime



Communiquer au plus grand nombre figure parmi les priorités de la nouvelle équipe municipale.

Pour y parvenir, la commune était déjà dotée de quatre panneaux officiels d'affichage et d'un site internet (www.chevagnyleschevrieries.fr) mis à jour quotidiennement en fonction des besoins.

Mais la nouveauté de l'automne dernier a été la création du compte Facebook officiel de la mairie afin de toucher un nouveau public, plus enclin à consulter les réseaux sociaux. À ce jour, nous comptons plus de quatre-vingt abonnés.

Nous avons souhaité à travers la création de cette page, mettre à disposition un canal supplémentaire et plus rapide d'information.

Nous invitons donc le plus grand nombre de chevagnotins à suivre l'actualité de la commune sur notre page.

» Pour cela, vous devez disposer d'un compte Facebook. Dans le moteur de recherche, il suffit d'écrire : **mairiedechevagnyleschevrieries**, et pour rester informé, cliquez sur **J'aime**.

Les élus souhaitent aller plus loin encore et réfléchissent à l'implantation d'un panneau d'information électronique.



Outre son format, sa localisation est également à l'étude afin de toucher le plus grand nombre.

Un seul objectif : Être au plus proche des Chevagnotins !

2020 : ANNÉE DE LA PANDÉMIE COVID-19...

Si 2020 commençait paisiblement en nous offrant des vagues de douceur et un hiver hors norme, appelant chacun et chacune à profiter des extérieurs de notre beau village, il est fort à parier que l'avenir retiendra l'année 2020 comme celle de la Pandémie Covid-19, nous obligeant à changer nos habitudes de vie et à des confinements successifs.

Notre village n'aura pas été épargné par les conséquences de cette crise sanitaire dans son fonctionnement :

► **Les élections du 15 mars** pour le renouvellement du Conseil Municipal ont pu se dérouler en respectant un protocole sanitaire inédit pour tous, mais la mise en place de la nouvelle équipe élue a dû, elle, attendre le 25 mai pour son investiture officielle. Merci à l'équipe sortante qui, en comité restreint, a assuré la transition dans ce contexte si particulier !

Depuis cette date, les réunions du Conseil Municipal se sont maintenues mais relocalisées dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciation sociale.

► **Le port du masque** devenant une norme pour tous, la Mairie s'est procurée des masques en tissus lavables fabriqués localement et a procédé à une première distribution dans les boîtes aux lettres des Chevagnotin(e)s début mai. Une seconde mise à disposition de masques a eu lieu les 3 et 6 juin via des permanences de retrait effectuées en mairie.

► **La mairie a été fermée au public** lors du 1^{er} confinement, nos agents communaux travaillant en alternance pour respecter les règles sanitaires.

► **Les événements commémoratifs** du 8 mai et 11 novembre se sont déroulés en comité restreint.



► Certains **projets communaux** dont l'étude ou la mise en œuvre devaient avoir lieu en 2020 ont été repoussés.

► **La mairie a bien évidemment accompagné notre école** dans la mise en place des protocoles imposés par le gouvernement :

- Nettoyage et désinfection renforcés des locaux et matériels,

- Mise en place de repas décalés voire isolés par classe,
- Fermeture de la garderie pour la période mai-juillet.

► **Les manifestations**, dont celles organisées par la Mairie comme le traditionnel repas des Sages, le concours photos et les conscrits ont été annulées. Une **distribution de colis** de fin d'année aux plus de 75 ans a été néanmoins organisée le 19 décembre.



► La Salle des Fêtes étant fermée, **les activités hebdomadaires et événements privés festifs** qui d'habitude animent l'espace d'Arène n'ont pu malheureusement se tenir.

► **Le budget de la commune a lui aussi été impacté** par toutes ces nouvelles contraintes imposées par cette pandémie :

- Coût de personnels supplémentaires (CDD) ou augmentation des heures d'entreprises externes (nettoyage/désinfection),
- Achats des masques pour les Chevagnotin(e)s et le personnel communal,
- Achats de produits désinfectants et de gel hydroalcoolique,
- Perte de revenus (location de la salle des fêtes, loyers du restaurant).

... ET DE LA SOLIDARITÉ



Mais ce COVID-19 a su également exacerber la solidarité entre nous. Bien évidemment si le Conseil Municipal a contacté régulièrement les plus anciens d'entre nous pour s'enquérir de leur situation en cette période délicate, nos concitoyens ne sont pas restés inactifs.

Tout comme en 50 avant Jésus-Christ, où un village peuplé d'irréductibles Gaulois résiste encore et toujours à l'envahisseur. En 2020 un village peuplé d'irréductibles Chevagnotin(e)s résiste quant à lui en temps de confinement à la morosité ambiante, comme le prouve cette initiative du quartier du Laudin.

Dès le premier jour du confinement, les habitants de ce quartier sont sortis à leurs fenêtres ou dans leurs jardins pour applaudir et montrer leur solidarité aux soignants et personnels mobilisés pour faire face à l'épidémie.



Tous sortaient des instruments de musique divers et variés et progressivement un joyeux rituel s'est imposé : applaudissements pendant une minute, bruitages avec instruments suivis d'un morceau de musique que chacun pouvait choisir et qui était amplifié pour que tous entendent ou participent dans la bonne humeur.

Une chanson a même été créée spécialement pour témoigner de la « bonne conduite » de tous et reprise régulièrement par les participants. Le samedi, c'était « Soirée de Gala au Laudin » avec chants et musiciens animant ce quartier où des voisins plus ou moins proches d'habitude se joignaient à ces joyeux lurons (dans le respect des distanciations sociales en vigueur !)

2020 aura été certainement l'année de toutes les contraintes mais quand bien même le confinement nous aura empêché de voir nos « proches », il nous aura peut-être permis de nous rapprocher davantage de nos voisins.



CHANSON DU LAUDIN

C'est la chanson du Laudin
Message de quelques citoyens
Pour ceux qui protègent nos vies
Simplement pour leur dire merci
Ce sont juste quelques mots
À leur offrir /// en cadeau

Refrain :

Merci aux braves des hôpitaux /clap/clap
À celles et ceux qui se lèvent tôt /clap/clap
À tous les personnels soignants /clap/clap
Merci à tous les cœurs vaillants /clap/clap
Et à tous ceux qui veillent sur nous /clap/clap

Vous êtes tous /// nos garde-fous
On est tous disciplinés
On est tous bien confinés
Mais on arrive à se parler
De loin ou à travers la haie
Et on pense très fort à vous
On sait ce que // vous faites pour nous



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



Chloé MONTFORT
née le 25 avril



Liam GROSJEAN
né le 5 décembre



Alice GUYENNON
née le 24 décembre

Félicitations aux parents et Bienvenue aux nouveaux petits « chevagnotins »

DÉCÈS

M. Daniel RÉBÉ
le 9 février

M. Serge TARDY
le 15 mai

Nous présentons aux familles
nos sincères condoléances.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET CÉRÉMONIES 2021

17/01 : Vente de galettes des Rois, cidres, jus de pommes, par le Sou des écoles

En mars : Carnaval des écoles (date à définir)

06 ou 20/03 : Vente de boudin, par les chasseurs

19/03 : Cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie

20/03 : Vente de Tartiflette ou Soirée bretonne, par le Sou des écoles

04/04 : Randonnée des biquettes

08/05 : Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

11/05 : Vente de pizzas, par le Sou des écoles

29/05 : Vente de plantes fleuries, par l'ADMR de Prissé

18/06 : Kermesse des écoles

11/11 : Cérémonie de commémoration de l'Armistice

28/11 : Repas des Sages

04/12 : Téléthon

10/12 : Fête de Noël des écoles



PAROLE DE SAGE

Souvenirs de Chevagny... Nous sommes allés à la rencontre de Madame Goyard, l'une des doyennes de Chevagny qui nous a parlé de sa vie au village.

Georgette nous raconte... « Je suis née en 1935 à la maternité de Mâcon, et ensuite, j'ai toujours vécu à Chevagny, à part 2 ans après mon mariage et le temps de construire notre maison. J'habitais Rue du château avec mes parents et mon frère. Après l'école primaire, je suis allée au collège Bréart en internat car il n'y avait pas de transport. Puis, jeune fille, je suis revenue travailler à la ferme chez mes parents.

Écoles

Au début du 20^{ème} siècle, il y avait 2 écoles à Chevagny : l'une, libre pour les filles, dans le bâtiment de l'actuelle Mairie et l'autre, laïque pour les garçons (et éventuellement des filles) qui était située route de Charnay, en face de la rue des écoles.

C'est dans cette dernière que j'ai commencé l'école en 1940, j'avais 5 ans et c'était la guerre. Nous étions en classe unique et les enfants de Nancelle (La Roche-Vineuse) et Montagny (Prissé) venaient ici. Il n'y avait pas de cantine, on rentrait manger à la maison. On allait à l'école jusqu'à 14 ans pour le certificat d'études.

L'école actuelle a été mise en service en 1994.

Chevagny pendant la guerre

Dans mes souvenirs de petite fille à l'époque, le village n'a pas trop souffert malgré la présence de la milice. Sont ensuite arrivés des prisonniers allemands qui ont été commis de culture à Chevagny : ils travaillaient dans les fermes alentour et logeaient au Prado de Salornay. Parmi eux, il en était un très jeune, tout juste âgé de 16 ans, et qui s'appelait Conrad.

Le bistrot et l'épicerie ont continué à servir les chevagnotins pendant toute cette période, aidés par le boucher de Verzé et le boulanger de Prissé.

Le château était alors une pouponnière.

Commerces

Pendant longtemps, le village a eu un bistrot avec salle de bal au-dessus, lieu de rencontres conviviales au bourg, et une épicerie bien achalandée (on trouvait de tout chez Madame Blanchard...) à la place du restaurant actuel.

Le boulanger de Prissé et le boucher de Verzé faisaient leur tournée 2 à 3 fois par semaine. Plus tard, un poissonnier venait aussi.

On avait tout sur place !



La vie au village

Dans les fermes de mon enfance, on pratiquait la polyculture avec élevage. On cultivait le blé, l'avoine, les pommes de terre, la vigne et on élevait des vaches, des chèvres. Tout le monde possédait son cochon et de la volaille.

Le soir, on organisait des veillées à l'écurie (jusqu'en 1950 environ) : les hommes triaient les osiers, les femmes dépouillaient le maïs. Les moissonneuses-batteuses sont arrivées au village à partir de 1956.

On lavait le linge à la maison mais on l'emmenait à la brouette au lavoir pour le rincer. On le faisait sécher au grenier.

L'eau courante est arrivée en 1956.

Il y avait un four à pain communal.

En 1963, je fus l'une des premières femmes du village à obtenir le permis de conduire.

La création du club « La joie de vivre » en 1979 a apporté beaucoup de bonheur, de convivialité et de dynamisme aux anciens ! »

Merci Georgette !

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2019/2020

En raison du confinement depuis le 16 mars, plusieurs projets n'ont pu se réaliser sur l'année scolaire (notamment un projet poterie avec une intervenante qui devait venir à l'école).

LE 9 JANVIER

Dans le cadre d'un projet sur les continents commencé en début d'année, le jeudi 9 janvier, les élèves des trois classes de l'école ont assisté à un spectacle d'ombres chinoises, présenté par le Théâtre de la Lanterne à la salle des fêtes de Chevagny. Ce spectacle a été rendu possible grâce au financement du Sou des écoles et grâce à la mise à disposition et à l'installation de la salle par la mairie.

L'histoire présentée était celle d'*Aladin et la lampe merveilleuse*. Les élèves ont pu voir ensuite "l'envers du décor" et comprendre comment l'artiste travaillait. L'après-midi, ils ont pu échanger avec lui sur la technique des ombres chinoises. Cela donnera lieu à des travaux interdisciplinaires autour du continent asiatique.



PROJET MON ÉCOLE E3D PROJET QUIZ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durant l'année scolaire 2019-2020, les CP/CE1/CE2 ont participé au Quiz du développement durable (ainsi que 16 autres classes du département), proposé par le centre pilote "La main à la Pâte Mâcon Saône-et-Loire".

Ce quiz avait pour but de faire jouer les enfants et leurs parents en leur proposant de répondre à des questions écrites par les élèves, tout en sensibilisant parents et enfants aux différents enjeux liés au développement durable.

Nous avons choisi comme thématique environnementale : L'EAU.

Nous avons travaillé sur ce thème en classe, notamment à l'aide de vidéos (Un jour une question : Pourquoi faut-il économiser l'eau ?), et de livres documentaires. Puis, Madame Botti, maire de Chevagny, est venue répondre à des questions préparées par les enfants : D'où vient l'eau qui sort du robinet à l'école ? Combien de litres d'eau sont utilisés par chasse d'eau ?...

Ensuite, les élèves, par petits groupes, ont inventé leurs questions sous forme de QCM. Ils ont aussi écrit plusieurs réponses possibles.

Aux mois de mai et juin, les parents avec leurs enfants ont pu répondre aux questions du quiz sur internet !

RETOUR À L'ÉCOLE APRÈS LE CONFINEMENT

Le retour progressif à l'école a commencé le 18 mai, soumis à un protocole sanitaire strict.

Grâce à un travail efficace avec la mairie, le retour des élèves s'est fait progressivement sur la base du volontariat des familles. Après un premier sondage, 60 % des familles étaient volontaires pour remettre leur enfant. Les effectifs étant réduits à 15 maximum en élémentaire et 10 en maternelle, et le protocole demandant beaucoup de rigueur, nous avons accueilli dans un premier temps les GS, CP, CM2 puis avons ouvert peu à peu aux autres sections, tout en maintenant l'école à distance pour les enfants qui étaient à la maison.

À partir du 2 juin chaque section a pu revenir à l'école, toujours sur la base du volontariat.

Et, le protocole sanitaire revu et allégé, nous avons pu à partir du 22 juin accueillir plus d'enfants, les élèves de la GS au CM2 revenant tous les jours, les MS les lundis et mardis et les PS les jeudis et vendredis, la venue des enfants à l'école n'étant plus alors sur la base du volontariat.



MOIS D'OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

LA SEMAINE DU GOÛT

Dans le cadre de la semaine du goût, du 14 au 18 octobre, les enfants, mélangés de la PS au CM2 (car cela était encore possible...), ont participé à des dégustations de pommes, de poires, de noix, noisettes, coings. Ils ont confectionné des gâteaux aux saveurs d'automne (recettes fournies par M. Guyotat) et ont réalisé des compotes. La semaine s'est terminée par un goûter au cours duquel les enfants ont dégusté leurs confections culinaires.

Les maternelles ont de leur côté commencé la reprise des vacances de Toussaint en réalisant et dégustant des soupes de légumes. Ils ont aussi confectionné du pain.



CYCLE PISCINE

Les élèves de cycles 2 et 3, du CP au CM2 (39 élèves) ont commencé un cycle piscine le 17 novembre.

Ils bénéficieront de 8 séances au cours desquelles ils développeront les compétences de l'ASSN (attestation scolaire savoir nager) qui repose sur la maîtrise d'un parcours aquatique et de connaissances spécifiques au milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Ce projet est possible grâce au financement du bus par la mairie.



LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2019/2020



NOËL À L'ÉCOLE

Afin de préparer Noël, les enfants ont planté le sapin offert par le comité de fleurissement.

Le 18 décembre, les enfants ont eu la surprise d'accueillir le Père Noël à l'école. Même si cette année, notre cher Père Noël était masqué lui aussi, la magie de Noël était bien présente lors de la remise des cadeaux.

C'est ainsi que draisiennes, mikados géants, élastiques, gants de base-ball, jeu de mimes et autres jeux viendront agrémenter les prochaines récréations des enfants. Merci Père Noël !



LE RESTAURANT SCOLAIRE



En cette année un peu particulière, le restaurant scolaire de Chevagny a servi 4897 repas à nos petits gastronomes, ce qui représente une moyenne de 48 repas par jour (avant confinement). Les repas sont fournis quotidiennement par l'entreprise RPC, qui propose des menus équilibrés réalisés en collaboration avec une diététicienne.

Le restaurant scolaire de Chevagny est une co-gestion entre le Sou des écoles, qui offre chaque année une contribution financière suite à la vente des cartes de membres et la mairie, qui contribue aux salaires des agents et aux frais de fonctionnement pour assurer l'équilibre du budget annuel (prise en charge cette année de 46 % env. du coût total de chaque repas).

Lors de la reprise de l'école mi-mai, nous avons essayé de gérer au mieux l'après-confinement, malgré des restrictions sanitaires très strictes (lavages des mains, mise en place de 3 groupes séparés, désinfection des espaces, aération...) et l'absence du personnel de cantine.

Nous avons pu offrir un service de restauration sous forme de pique-nique ou de repas froid à nos enfants. Le beau temps de ce printemps a permis à nos chérubins de pique-niquer le plus souvent dehors, pour leur plus grand bonheur.



Enfin, nous souhaitons vous annoncer une nouveauté pour l'année 2021, avec la mise en place d'un système de gestion de cantine sécurisé en ligne pour la réservation des repas chez RPC et le règlement des factures par prélèvement bancaire.

Nous espérons que cet outil facilitera la tâche de chacun (parents, mairie, cantinière et parents bénévoles).

Nous souhaitons à tous les Chevagnotins et Chevagnotines, une bonne et heureuse année 2021 !



L'AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES

UNE ANNÉE INVENTIVE POUR LE SOU DES ÉCOLES !

Malgré la situation sanitaire de l'année, le Sou des écoles, en 2020, a essayé de conserver sa dynamique et de lancer de nouvelles opérations !

Différentes manifestations ont eu lieu cette année pour le bonheur des petits et grands :

► **Concours de belote** le 25 janvier avec 50 doublettes inscrites.

► **Soirée bretonne** le 8 février avec plus de 150 personnes (plus de détails ci-après).

Toutes les autres manifestations de la fin de l'année scolaire ont dû être annulées à cause du confinement et des mesures sanitaires : pas de carnaval, pas de vente de pizzas, ni de fête de fin d'année (même si les CM2 ont malgré tout pu se retrouver en petit comité pour recevoir leur calculatrice, ouf !).



Lors de l'assemblée générale du 14 octobre, le bureau a été partiellement renouvelé. En voici sa nouvelle composition :

- Présidente : Caroline GUYOTAT
- Vice-Présidente : Fanette TESSIEUX
- Trésorier : Pierre-Yves HUPONT
- Vice-trésorière : Lucile ANDRIEU
- Secrétaire : Mélanie LOCTIN
- Vice-Secrétaire : Marion BARETS

Section cantine / restaurant scolaire :

- Trésorière section cantine : Muriel DERRUAZ
- Vice-Trésorière section cantine : Joséphine CHAPALAIN



Cette année, au vu du contexte particulier, nous avons essayé d'innover en proposant des manifestations toutes "Covid-compatibles".

Les catalogues "Initiatives" proposant bulbes et chocolats ont été largement distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. Vous avez été nombreux à faire vos emplettes par ce biais ! Le Sou des écoles vous en remercie : en effet, environ 25% du montant de vos commandes est reversé à l'association !

De même, la vente de sapins a très bien fonctionné, puisque nous en avons vendu, cette année, 63 ! On espère que le changement de fournisseur et la qualité des sapins vous auront satisfaits. Pas de fête de Noël à l'école malheureusement, mais une vente de fromages en provenance de Savoie a pu combler l'absence de festivités de Noël... Le spectacle, offert par le Sou des écoles, auquel les enfants devaient assister le 11 décembre devrait être reporté à une date ultérieure en 2021...



Cette année, les membres du Sou n'ont pas pu rendre visite aux habitants, comme il en était d'usage, pour distribuer les cartes de membres. Nous remercions, toutefois, les personnes qui nous ont fait un don, en ce début d'année scolaire. Ils serviront à financer de beaux projets pour notre école.

Bref, une année bien spéciale pour le Sou et pour les enfants de l'école. Mais, l'aventure du Sou ne serait pas celle-ci sans l'aide précieuse des parents largement mobilisés lors des événements, sans l'aide de la mairie et sans vous, généreux habitants de Chevagny qui, chaque année, nous faites confiance en apportant votre aide financière par vos dons et en donnant de votre temps !

Enfin, et surtout, merci à l'équipe enseignante, toujours motivée et riche en idées pour faire découvrir à nos enfants différents spectacles, de nouveaux lieux de visite ou abonnements ! Sans tous les projets de l'équipe enseignante, le Sou des écoles n'aurait pas autant de sens !

À vos agendas ! Retrouvez-nous en 2021, on essaie de remplir le calendrier au maximum !

JEUNESSE

SPÉCIAL SOIRÉE BRETONNE

La nouveauté 2020 du Sou des écoles de Chevagny a remporté un TRÈS LARGE succès !! C'était bien au-delà de nos espérances et nous vous remercions d'y avoir participé !!

L'ambiance était festive, il flottait comme un air marin sur Chevagny, ce 8 février ! Les galettes et crêpes ont largement conquis le cœur des chevagnotins. Les enfants ont aussi apprécié l'introduction culturelle avec l'atelier dessin, animé par Carole et l'échauffement musical avec Florent. Le concert donné par les *Unknown Celtics* (dont fait partie Kévin) a mis le feu à la salle des fêtes !

Tous, bénévoles et participants, ont apprécié se retrouver en toute simplicité dans une ambiance de bonne humeur et de fête ! Promis, dès qu'on en a la possibilité, on reviendra avec une soirée bretonne ou autre !!

EN CHIFFRES

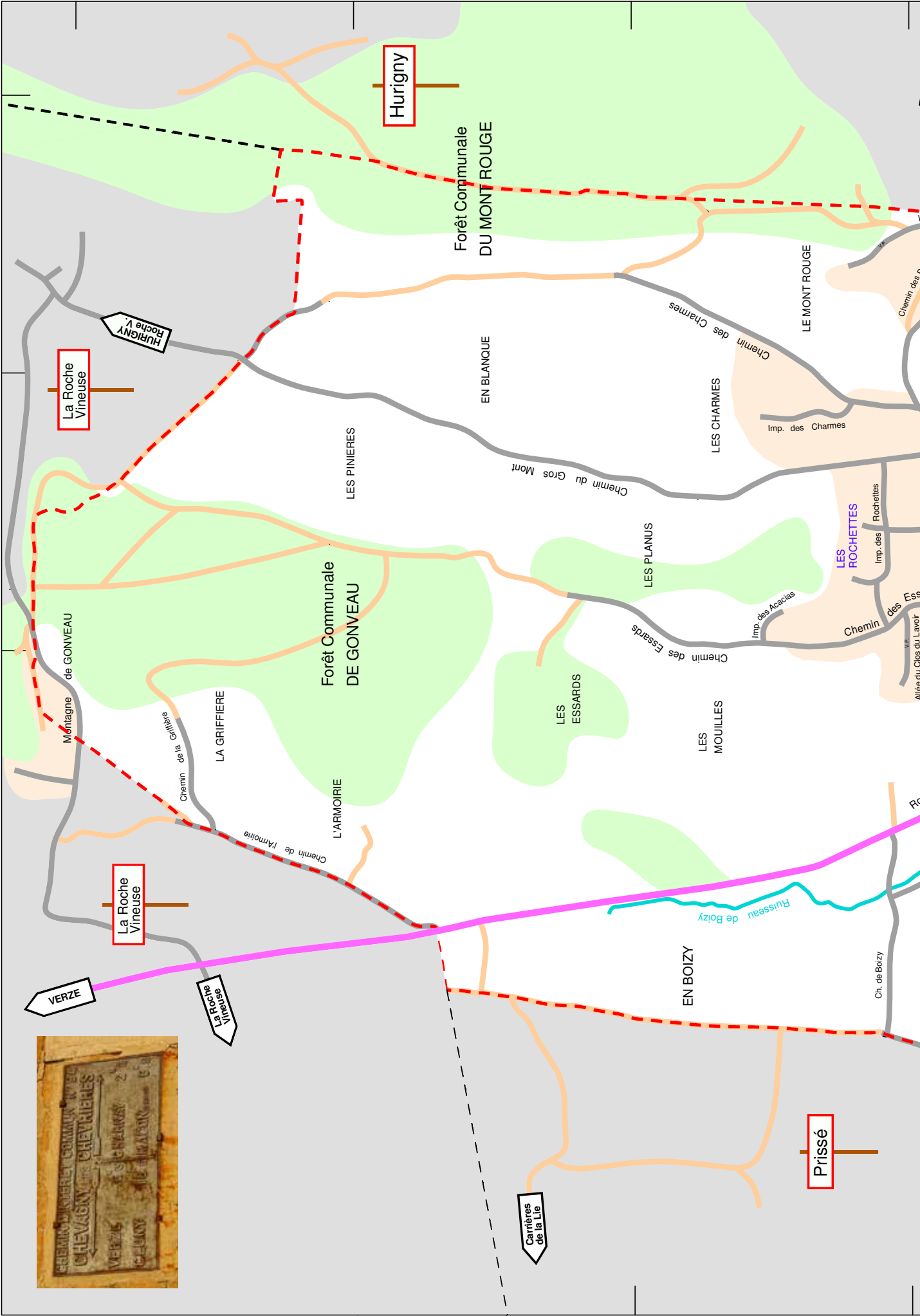
160 personnes
300 galettes salées
300 crêpes sucrées
60 bouteilles de cidre
40 bouteilles de Mâcon-Villages

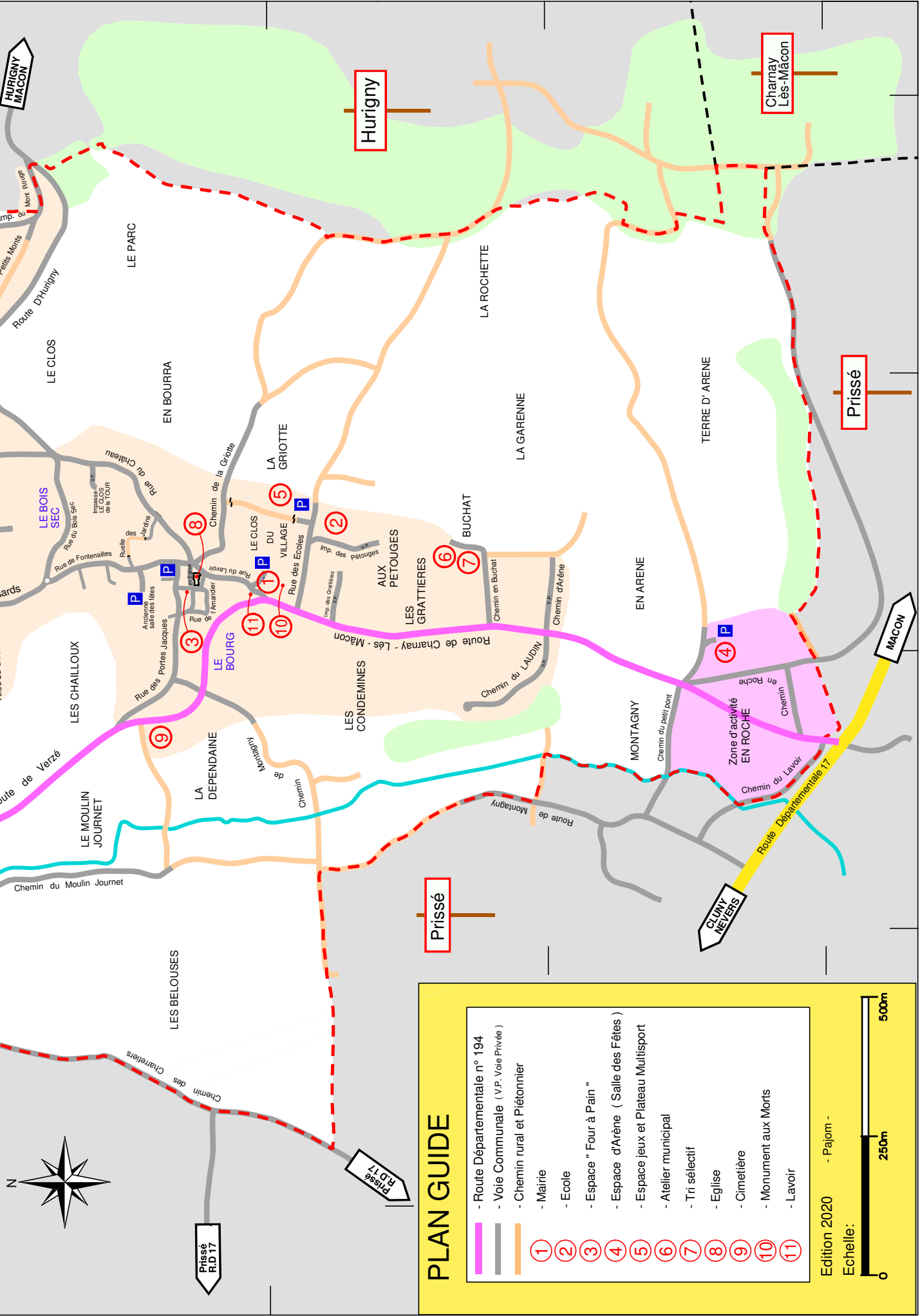


DATES DES MANIFESTATIONS 2021 À VENIR

- 17 janvier : Vente de Galettes des Rois, cidres, jus de pommes
- 20 mars : Vente de Tartiflette (ou soirée galettes salées et crêpes)
- 11 mai : Vente de pizzas
- 18 juin : Fête de l'école / Kermesse
- Octobre/Novembre : Vente de chocolats & bulbes
- Décembre : vente de sapins + vente de fromages + Fête de Noël







PLAN GUIDE

- Route Départementale n° 194
- Voie Communale (V.P. Voie Privée)
- Chemin rural et Piétonnier
- Mairie
- Ecole
- Espace "Four à Pain"
- Espace d'Arène (Salle des Fêtes)
- Espace jeux et Plateau Multisport
- Atelier municipal
- Tri sélectif
- Eglise
- Cimetière
- Monument aux Morts
- Lavoir

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

Edition 2020

- Pajom -

Echelle:



COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Une année un peu délicate pour le comité de fleurissement en raison de la crise sanitaire : notre manifestation annuelle, la Marche des biquettes, prévue en avril, a malheureusement dû être annulée. Néanmoins, malgré la baisse des recettes, il nous a été possible de fleurir notre jolie commune, geste essentiel pour donner du baume au cœur aux chevagnotins et de la couleur aux pierres de notre village.



Les fleurs n'ayant pas été contaminées, des volontaires sont allés choisir les plantes les plus faciles à entretenir et tous les bénévoles ont répondu présents pour procéder aux plantations, dans le respect des gestes barrière.

Les bacs et massifs, entretenus régulièrement par les employés municipaux, se sont joliment épanouis, ont bien résisté aux épisodes de canicule et même gardé leur floraison jusqu'aux premiers frimas.

Une mobilisation des troupes fin novembre a permis de procéder à l'arrachage des plantations, préparant les massifs et bacs pour la décoration de Noël. Début décembre, l'équipe du fleurissement a lancé la fabrication de sapins de bois, sous la houlette d'un « maître menuisier », en utilisant des palettes généreusement offertes par un fabricant chevagnotin.

Sept sapins, décorés avec des petits sujets colorés ont été mis en place en même temps que la décoration des bacs et massifs. Un sapin sera embelli par les petits de l'école.

Une année finalement bien remplie grâce à l'implication d'une joyeuse équipe, toujours contente de se retrouver et qui a l'espoir de reconduire les actions menées cette année.

Claudette Ménage



2020, AU CLUB LA JOIE DE VIVRE...



Le 6 août 2020, Madame Andrée Pernon est décédée, elle était le dernier pilier fondateur du club. Assidue aux réunions et activités du club pendant de nombreuses années, elle aimait jouer au scrabble. Une personne courageuse, qui s'inquiétait des uns et des autres sans jamais s'appesantir sur les effets de l'âge dont elle souffrait.

Une drôle d'année se termine...

Lors de l'assemblée générale du 5 mars 2020, Marie-José Croses, présidente en titre depuis 12 années, a confirmé son souhait de passer la main. Françoise Botti, maire sortante qui ne souhaitait pas renouveler son mandat, s'est portée candidate pour reprendre le flambeau et permettre au club de perdurer.

Le Club a commencé l'année de façon sereine et ordinaire, deux ou trois réunions mensuelles entre mi-janvier et début mars (les premiers et troisièmes jeudis du mois) réunissant quelques dix ou douze adhérents... jusqu'au 9 mars. Ensuite pendant plusieurs mois le verbe "se confiner" a été conjugué au présent. Malgré cela quelques membres du Club ont été atteints par la COVID, parfois assez sévèrement.

À partir de là, adieu sorties, concert, belote et réunions...

En septembre, la reprise des réunions s'est effectuée dans le respect des gestes barrière. Quel plaisir de se retrouver même masqués ! À l'occasion de cette reprise, Monsieur le maire nous a fait l'honneur d'une visite inopinée à l'heure du goûter.

Certains participants fidèles à nos réunions ont cependant préféré rester confinés, craignant être contaminés, et la suite leur a donné raison... Les réunions sont suspendues depuis le nouveau confinement.

Souhaitons que les réunions puissent reprendre le plus vite possible en 2021 et que le plaisir de se retrouver adoucisse cette période anxiogène.

Souhaitons à tous une bonne année 2021.



DON DU SANG : MOBILISONS-NOUS



Même si elle n'est pas encore terminée, la campagne 2020 de collectes mobiles de sang dans le Val Lamartinien aura été pour le moins difficile. On s'achemine vers une diminution de presque la moitié du nombre de poches collectées par rapport à l'année précédente.

La crise sanitaire en est bien sûr un des premiers responsables, avec le confinement qui a retenu chez eux certaines personnes voulant éviter les rassemblements. Puis après le déconfinement, l'EFS (Établissement Français du Sang) a demandé aux donneurs de réserver leur rendez-vous pour la collecte sur Internet, ce qui en a décontenancé plus d'un. Les collectes de Verzé et de Prissé ont ainsi tout juste permis d'obtenir une cinquantaine de poches. Quant à la collecte de Bussières qui était prévue fin octobre, elle a été annulée par l'EFS faute de médecin disponible pour les entretiens pré-don...

Aussi devons-nous tous nous mobiliser lors des prochaines collectes, pour lesquelles **vous pourrez réserver votre créneau horaire sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr**, et si vous venez sans réserver vous serez quand même acceptés dans les créneaux disponibles. Venez nombreux, les malades ont besoin de vous.

Gérard Coulon, Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Val Lamartinien



» Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour donner à la Maison du don de Mâcon.

Hôpital des Chanaux
Boulevard Louis Escande

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Mardi 8h30 – 13h30

Jeudi 10h00 – 18h00

Vendredi 12h00 – 18h00

Samedi 8h30 – 12h30

CALENDRIER DES COLLECTES 2021

- 24 février à Verzé
- 28 avril à Bussières
- 23 juin à Igé
- 18 août à La Roche-Vineuse
- 3 novembre à Prissé
- 29 décembre à Pierreclos

Les collectes se déroulent les mercredis de 8h30 à 12h30.

LA CHORALE MÉLOD'AMIS



Crée en 1995, la chorale MÉLOD'AMIS compte une trentaine de choristes. Elle est dirigée depuis 15 ans par Diane Raby Gros, chef de chœur et professeur de chant.

Nous sommes accompagnés occasionnellement au piano par Nathalie Dejaegher, professeur de piano.

Notre répertoire se veut éclectique. Se succèdent ainsi des chants contemporains, de la Renaissance, des chants Sacrés et chants du Monde que nous affectionnons particulièrement.

Nous répétons tous les mercredis soirs de 20h à 22h, dans la Salle des fêtes de Chevagny-les-Chevrières.

Dès que la situation sanitaire le permettra et que nous pourrons reprendre nos répétitions... Venez nous découvrir, nous écouter et chanter si vous le souhaitez... Nous serions ravis de vous accueillir...

Renseignements complémentaires

☎ 06 01 31 16 98

✉ melod.amis@gmail.com



► Notre chef de chœur au centre, la pianiste à gauche et la présidente à droite



SOCIÉTÉ DE CHASSE LA FRATERNELLE

La Société de chasse compte 17 adhérents.

Cette année pour cause de confinement, la chasse a eu lieu en pointillé et de ce fait le petit gibier a été préservé. 7 bracelets de sanglier et 4 de chevreuil nous ont été attribués.

Des battues seront organisées à partir du 12 décembre jusqu'au 31 mars, elles seront indiquées par des panneaux de signalisation.

Les sangliers paraissent en diminution cette année, par contre la population de chevreuils semble en augmentation.

La chasse au petit gibier est ouverte jusqu'au 27 décembre.

La vente de boudin qui devait avoir lieu au mois de mars dernier a été annulée pour cause de Covid, et nous ne savons encore pas si nous pourrions l'organiser cette année. Elle aurait lieu soit le 6 ou 20 mars 2021.

La Société est ouverte à tous les habitants de la Commune et les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Meilleurs vœux pour 2021.



QI GONG



Je tiens, tout d'abord, à remercier la commune, le Conseil Municipal et Monsieur le maire de Chevagny-les-Chevrières.

Mes élèves et moi-même apprécions l'accueil, la bonne communication et les adaptations pour notre activité dans votre belle salle des fêtes.

Cette période est particulière pour nous tous. Malgré tout, quand la préfecture nous y autorise, nous pratiquons le Qi Gong les lundis soir entre 18h et 20h avec un groupe de 10 à 15 personnes en respectant les gestes barrières.

Je veux insister sur l'importance de pratiquer ce type d'activité aussi pendant cette période.

Pour rappel, le Qi Gong permet de renforcer et assouplir le corps par des gestes lents ou par des postures. Il permet également de maîtriser la respiration et de calmer le mental... D'une certaine façon, on relie le corps et l'esprit.

Il est reconnu que la pratique du Qi Gong permet de renforcer les défenses immunitaires.

Cette pratique participe aussi à la gestion du stress, des émotions... Elle permet donc d'affronter avec des outils cette période anxieuse.

Actuellement privés de l'accès à la salle, nous espérons y retourner au plus tôt, afin de retrouver également le lien social et l'énergie de groupe que procure toute activité collective.

Le Qi Gong est ouvert à toutes et à tous, en s'adaptant aux capacités physiques de chacune et chacun.

Au plaisir de vous y accueillir pour une séance découverte gratuite...

Patrick Met

YOGA

Vouloir faire du yoga

Cela vient du fond du corps quand il dit : "Stop ! J'ai mal il faut faire quelque chose".

Cela vient du fond du cœur quand le malaise devient quotidien, un poids pèse sur les épaules...

Cela devient un besoin irréprensible quand le sommeil nous échappe, quand le mental tourbillonne sans cesse.

Le yoga nous promet, sans fausse vanité, un équilibre psycho-corporel, une conscience bienveillante de notre être, et nous propose des solutions qui passent :

- par notre corps : le remettre en mouvement, l'étirer, le replacer dans son axe.
- par notre souffle qui, canalisé, pacifie notre mental si mobile.
- par notre mental qui, apaisé et fortifié, nous apporte la sérénité.

Le cours collectif, par le partage et la découverte commune, est précieux.

Vous êtes cordialement invité(e) à un cours d'essai gratuit et sans engagement.

Les mardis soirs, vous avez le choix entre deux horaires : 18h30-19h30 ou bien 19h30-20h30.

N'hésitez donc pas à me contacter pour vous inscrire ou vous informer.

Catherine au 07.67.66.35.21 ou contact@spheryoga.fr

À très bientôt sur votre tapis de yoga !



STRETCHING POSTURAL



Venez apprivoiser votre dos avec le stretching postural !

Le stretching postural permet de nous étirer en douceur et en profondeur, libérant ainsi les tensions, par l'éveil d'une musculature profonde, souvent inconnue.

Chaque participant maîtrise l'intensité de son étirement. Aucune intervention extérieure ne lui fera dépasser ses propres limites : il les découvrira lui-même et les fera reculer au fur et à mesure.

Cette technique, créée par Jean-Pierre Moreau, kinésithérapeute du sport, présente de nombreux bienfaits :

- renforcer les muscles posturaux,
- agir sur l'attitude et le maintien,
- connaître ses tensions nerveuses et musculaires,
- contrôler sa respiration.

La réalisation est possible par tous, avec adaptation si besoin proposée par la monitrice.

Par des postures d'auto-étirements, de contractions musculaires et de techniques respiratoires, en tenue souple, sans compétition, devenez acteur de votre santé !

Bientôt, l'expression « en avoir plein le dos » ne vous concernera plus !!!

SALLE DES FÊTES ESPACE D'ARÈNE

TARIFS LOCATION - depuis le 1^{er} mai 2019

POUR LES CHEVAGNOTINS (contribuables)	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 férié	250 €	200 €	150 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	180 €	145 €	110 €
1 journée semaine (hors jour férié)	115 €	80 €	55 €

POUR LES EXTÉRIEURS DE LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 férié	430 €	330 €	230 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	320 €	250 €	180 €
1 journée semaine (hors jour férié)	190 €	150 €	100 €

POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (hors vacances scolaires. Voir conditions*)	1 050 €	600 €	450 €

*Forfait pour une utilisation hebdomadaire maximum de 2h.

La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.



Un **forfait de nettoyage** de la salle fixé à 150 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Des **arrhes** équivalentes à 50 % du coût de location de la salle seront demandées pour toute location de salle afin de valider la réservation.

RÉSIDENTENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE

17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 73 logements pour personnes âgées (Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bussièrès, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche Vineuse, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson, Verzé).



Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Le Syndicat Intercommunal assure la gestion des logements et des

services dédiés aux résidents : assistance par un système d'appel Bip, repas du midi au restaurant de la résidence, service de laverie et de nombreuses animations (gymnastique, ateliers manuels, courses en grande surface...).

La **Résidence Autonomie de l'Eau Vive** se veut ouverte sur l'extérieur et sécurisante à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les

points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés. **Établissement non médicalisé.**

Des services sont à la disposition des résidents.

- ▶ Assistance 24/24 avec un bip
- ▶ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Lingerie
- ▶ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix.
- ▶ Passage d'une pédicure toutes les 5 semaines
- ▶ Cours de gymnastique douce
- ▶ Aide aux courses

Les animations

Loto, atelier Tablette Numérique, atelier Mémoire, jeux de société, belote, scrabble et club tous les jeudis après-midi ainsi que des après-midi récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

» Pour tout renseignement

629, route du Hameau de l'Eau Vive
71960 La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40 - ✉ eauvive@orange.fr

Tarifs au 1^{er} janvier 2021

LOYER MOYEN - T.1 - FORFAIT 30 REPAS	
Loyer	283,00 €
Charges	38,00 €
S/Total	321,00 €
Assistance (159,00 €) + 30 repas (351,00 €)	510,00 €
COÛT TOTAL MENSUEL	831,00 €

LOYER MOYEN - T.2 - FORFAIT 30 REPAS	
Loyer	364,00 €
Charges	47,00 €
S/Total	411,00 €
Assistance (159,00 €) + 30 repas (351,00 €)	510,00 €
COÛT TOTAL MENSUEL	921,00 €

LOYER MOYEN - T.3 - FORFAIT 60 REPAS POUR 2 PERS.	
Loyer	414,00 €
Charges	51,00 €
S/Total	465,00 €
Assistance (159,00 €) + 30 repas (663,00 €)	822,00 €
COÛT TOTAL MENSUEL	1255,50 €

L'ADMR

La liberté de rester chez soi !

Après la crise que nous avons vécue en cette année 2020, crise qui n'est pas terminée, nous affirmons plus que jamais le titre de cette communication.

L'ADMR est le premier réseau français associatif au service des personnes avec 3350 associations locales implantées dans toute la France. L'association ADMR de Prissé couvre les communes de Prissé, Vergisson, Chevagny-les-Chevrières, Davayé, Solutré-Pouilly et Fuissé.

Sa mission, ses services : Intervenir chez toute personne ou famille ayant besoin d'un accompagnement quotidien pour un maintien à domicile, pour plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou tout simplement pour vivre bien chez soi (entretien du logement, repassage, aide à la toilette, habillage, repas, coucher, accompagnement, garde d'enfants à domicile, courses, portage des repas, télé assistance...).

Il existe des possibilités de financement de ces services, en fonction de votre situation : caisse de retraite, CAF, Conseil départemental...). Certaines sommes, en fonction des lois fiscales en vigueur, peuvent être déductibles d'impôt ou vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.

En 2019 notre association a aidé 153 bénéficiaires pour un total de plus de 14 000 heures.

Ces interventions sont assurées par 14 salariées qui agissent avec compétence et dans le souci du bien-être et du respect des personnes accompagnées.

Les personnels, formés et qualifiés grâce à notre appartenance à un réseau départemental et national, interviennent tout au long de l'année ou ponctuellement.

Les bénévoles, adhérents de notre association, membres du Conseil d'Administration habitent le territoire et connaissent les problématiques de celui-ci. Ils sont à l'écoute, comme nos salariés, de vos besoins et demandes.

Notre association accueille avec plaisir des bénévoles en recherche d'une utilité sociale avérée.

» Nos permanences

Nathalie LENOBLE LOISY vous accueille au local de l'Association (dans la cour de la Mairie de Prissé).

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

» Association ADMR

75 Rue de la Mairie
71960 Prissé

☎ 03 85 37 89 38

✉ admr.prisse@orange.fr



LE SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône et Loire. Le SSIAD intervient sur 28 communes dont votre commune et a une capacité de 39 patients maximum.

Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice.

Dans le but de contribuer au maintien à domicile, le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques.



La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs, définis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur prescription médicale et dans la limite des places autorisées, sont ainsi admises en SSIAD :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes (une priorité sera portée sur les personnes isolées et en GIR 1 ou GIR 2),
- Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.



Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire, et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le Resoval, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, l'école d'infirmiers et d'aides-soignants, l'HAD, la Maison de Santé de Crêches-sur-Saône...



» Contact pour plus de renseignements

Amandine LAPALUS - Infirmière Coordinatrice

50, rue de la Brancionne
71680 Crêches-sur-Saône

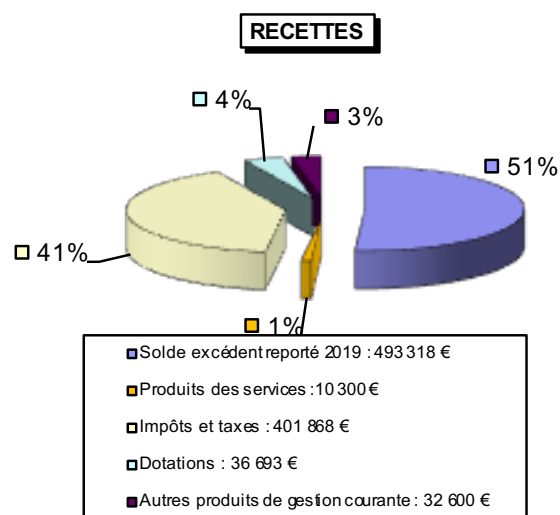
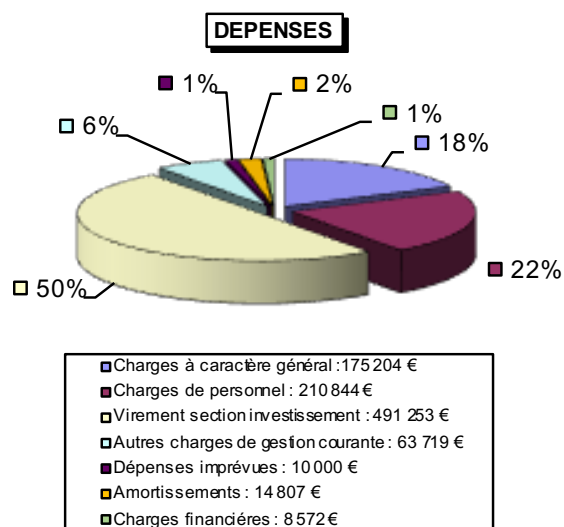
☎ 03 85 37 46 31

✉ ssiad.creches@orange.fr



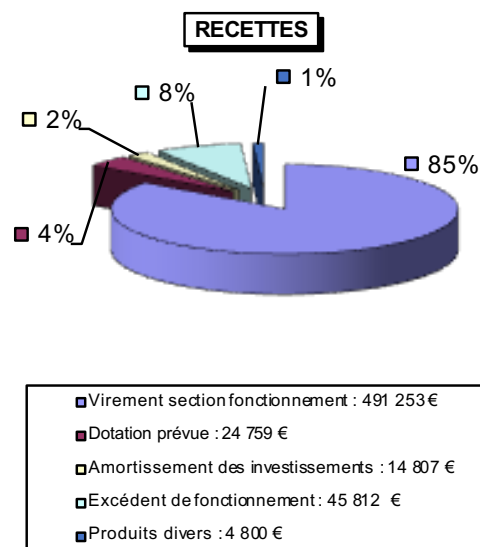
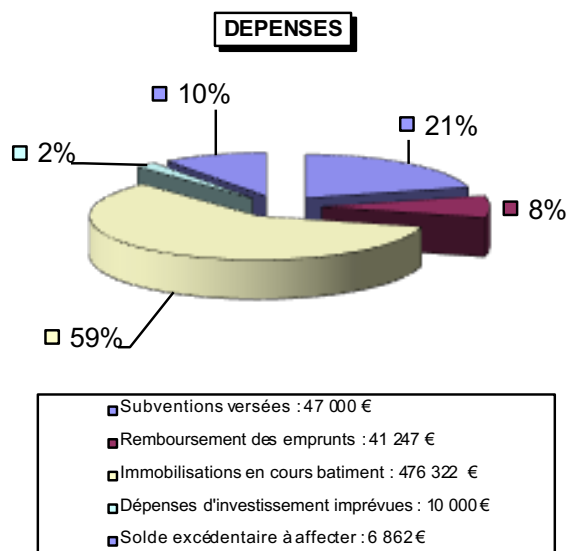
BUDGET PRIMITIF 2020

Section Fonctionnement



Soit un total de 974 899 €

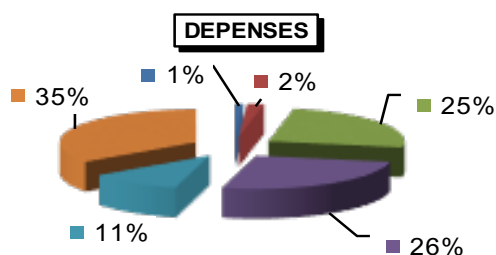
Section Investissement



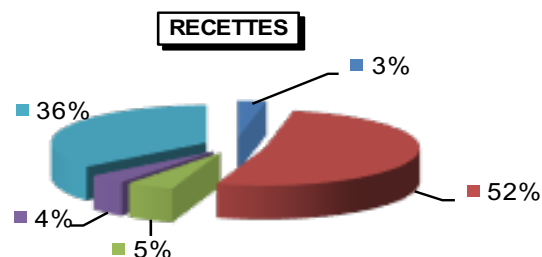
Soit un total de 581 431 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section Fonctionnement



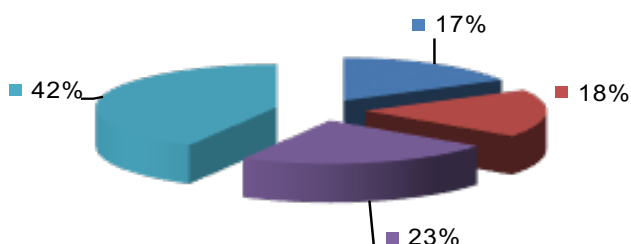
Charges financières : 9 529 €
 Amortissements/immobilisations : 30 934 €
 Charges à caractère général : 117 619 €
 Charges de personnel : 175 752 €
 Charges de gestion courante + imprévus : 57 011 €
 Virement à section d'investissement : 291 496 €



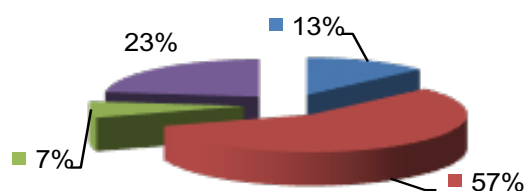
Produits des services : 23 359 €
 Impôts locaux : 406 274 €
 Dotations : 36 893 €
 Autres produits de gestion courante : 55 131 €
 Excédent de financement 2018 reporté : 233 220 €

IMPOTS LOCAUX				
Nature	2020		2019	
	Montant €	% des Rec.Fonc.	Montant €	% des Rec.Fonc.
Taxe d'habitation	155 832	20,50%	152 736	21,00%
Foncier bâti	116 742	15,50%	114 626	14,00%
Foncier non bâti	18 883	2,50%	18 940	2,50%
C F E	89 411	12,00%	88 253	12,00%

Section Investissement



Remboursement d'emprunt : 38 290 €
 Subvention d'équipement : 41 621 €
 Excédent de financement 2018 reporté : 52 083 €
 Investissements et immob. en cours : 97 827 €



Amortissements : 30 934 €
 Virement de la section de fonctionnement : 133 283 €
 Subvention d'investissement : 15 903 €
 Dotations, réserves : 53 454 €

CIRCULATION CENTRE BOURG



Une réflexion a été menée par la commission voirie concernant l'aménagement de la circulation dans le but de sécuriser le centre village en rationalisant le trafic routier et en réduisant la vitesse.

Des sondages ont donc été réalisés afin de vérifier si la circulation était importante. Suite aux résultats, il a été décidé d'interdire le stationnement le long de la façade sud de l'église ainsi que devant son parvis, et de modifier le sens du flux routier.

Celui-ci se fait désormais en sens giratoire autour de l'église avec la mise en place de trois panneaux, deux sens interdits et un céder le passage, permettant ainsi de créer un sens unique de circulation.

Afin de sécuriser la zone piétonne rue du Château deux balises souples auto relevables ont été installées au niveau du ralentisseur. Il a également été installé un panneau stop à l'intersection du chemin en Buchat et de la route de Charnay.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT IMPASSE DES CHARMES



» AVANT



» APRÈS

Les travaux d'enfouissement de l'impasse des Charmes ont débuté fin mai avec l'arrivée de l'entreprise SMEE mandatée par le SYDESL.

Après plusieurs semaines de travaux les câbles électriques et télécom ont disparu du paysage, puis les poteaux béton remplacés par trois candélabres d'éclairage public. Il restait le reprofilage de la route permettant de gérer au mieux l'écoulement des eaux pluviales (étude confiée à M. Patrice Escande du cabinet géomètre SIGEMA).

Fin octobre, l'entreprise ZIEGER a réalisé la mise à niveau des regards, des grilles, la pose des bordures et la mise en forme de la voirie.

Fin novembre, la couche de roulement de l'impasse des Charmes était terminée, et la route rendue en totalité aux riverains.

» Coût des travaux : 61 200 €TTC



AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA GRIOTTE



C'est une aire de jeux totalement transformée et sécurisée qui sera proposée aux enfants de Chevagny en cette année 2021.

Ainsi, l'implantation des jeux a été repensée et la sauterelle tant attendue a enfin pris son envol et trône désormais fièrement au centre des attractions ludiques.

Un portique de balançoires a également été installé et des bancs supplémentaires ont pris place autour de l'espace jeux, permettant ainsi aux parents de surveiller leurs chères têtes blondes en toute quiétude.

Cinq arbres de belle taille ont été plantés qui, d'ici quelques années procureront une ombre agréable et une quinzaine d'arbustes ont été mis en place sur la butte de terre protégeant les riverains du parc des éventuelles nuisances sonores et visuelles.

Le printemps prochain verra l'arrivée de plantes vivaces et couvrantes sur cette butte. Une remise en état de la pelouse sera réalisée, suite aux caprices de Dame Nature durant les travaux.

La réalisation de ces travaux est à mettre au crédit de nos employés communaux et l'équipe municipale vous donne rendez-vous pour une inauguration en toute convivialité lorsque les conditions, météorologiques et sanitaires, seront à nouveau toutes réunies.



LE MONUMENT AUX MORTS



Le site du monument aux morts a revêtu son caractère définitif en cette année 2020 avec la mise en place d'une couche de gravillons effectuée par les agents municipaux.

Deux teintes ont été retenues par les élus afin de parfaire les abords de ce lieu de mémoire partagée, dédié au souvenir des soldats qui sont morts et meurent encore pour défendre les valeurs de notre Nation.



UNE DRÔLE D'AFFAIRE

(Deuxième épisode)

Résumé du premier épisode : François, adjoint au maire, vigneron à Chevagny-les-Chevrières, qui proposait son vin blanc et ses fromages sur le marché, place de l'Herberie à Mâcon, a été violemment pris à partie, par de jeunes godelureaux, sous prétexte que son vin sentait la chèvre. Il est rentré au village en toute hâte....

Son arrivée au village ne passa pas inaperçue, il rentrait beaucoup plus tôt que d'habitude et Marie, son épouse, s'inquiéta de ce retour précipité.

« Dételle le cheval et range tes fromages » lui dit-il, « Il faut d'urgence que je parle à Jean-Antoine notre Maire. »

Parti à sa recherche, il le retrouva au beau milieu d'une de ses vignes.

« Tiens, François, qu'est-ce qui t'arrive ? Tu n'es pas allé à Mâcon ce matin ? » lui demanda le Maire,

« Si fait, Jean-Antoine, si fait, et je viens de rentrer bien plus tôt que prévu, c'est affreux ce qui nous arrive, nous ne pourrions bientôt plus jamais commercialiser notre vin blanc. »

Et de conter par le menu sa triste mésaventure du matin.

Jean-Antoine Mestre, élu maire de la commune depuis le mois de mai, lui aussi, homme sage et de bon conseil, souleva sa casquette, se massa l'occiput comme à chaque moment de réflexion intense. Quelle affaire encore, comme si les soucis quotidiens de la commune ne lui suffisaient pas...

« François, retourne au village et tâche donc de joindre les membres du conseil, nous tiendrons séance début d'après-midi. »

En toute diligence, François fit le tour de la commune pour en informer tous les conseillers qui se retrouvèrent après le déjeuner, en salle du conseil, un peu inquiets d'une telle convocation.

Lorsque François eut raconté à tous ses malheurs du matin, ce fut un brouhaha, chacun voulant donner son avis, mais Jean-Antoine, bien vite, fit taire tout le monde :

« Puisque ce mot de « Chevrières » nous porte préjudice, que pourrait-on bien faire à part changer ce nom ? »

« Changer de nom, bien sûr, mais la voilà la bonne idée, mais pour prendre lequel ? » s'exclamèrent les conseillers.

La concertation ne dura pas longtemps, Jean Antoine prit la parole :

« Mes amis, notre vin est classé « Mâcon bon ordinaire » et c'est un bon vin blanc et Mâcon est connu, nous sommes juste à côté, si nous nous appelions « Chevagny-les-Mâcon » ce serait là sûrement une bonne publicité ? Réunissons tous les vignerons du village et préparons une pétition dans ce sens, que nous présenterons au Président du Conseil Général et aux Conseillers Généraux. »

Cette proposition fit l'unanimité, sitôt dit, sitôt fait, la décision fut bien vite acceptée et le maire et ses conseillers se mirent à réfléchir sur les termes de la pétition.

François jubilait en son for intérieur, « Je leur clouerais le bec à ces petits merdeux. »

Tout le village fut en effervescence, aux trois estaminets du bourg c'était bien sûr le sujet de toutes les conversations, la pétition fut promptement préparée et signée, et le conseil municipal, réuni d'urgence en séance extraordinaire, prit sans tarder la délibération.

Les murs ont des oreilles, c'est de notoriété publique et la salle du conseil n'échappa point à ce ravage.

Comment Maître Charvet, imprimeur de cartes postales, ayant pignon sur rue à Mâcon, a-t-il eu vent de l'affaire ? Nul n'a pu nous le dire, mais bien vite, flairant la bonne aubaine, ses machines, sans perdre de temps, imprimèrent une nouvelle série de cartes postales de « Chevagny-les-Mâcon » qui trouva rapidement preneurs.



Délibération du Conseil Municipal du 21 Juillet 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre et le vingt et un du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Chevagny-les-Chevrières, réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire,

Étaient présents, Messieurs Lafond, Besson, Longepierre, Darpoix, Genetier, Henry, Rogeat Fauchoux et Monsieur Mestre, Jean Antoine, Maire.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une pétition par laquelle les habitants de la commune demandent que le nom de CHEVAGNY-LES-MÂCON soit substitué à celui de CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES.

Les considérations que font valoir les habitants dans leur requête me paraissent assez puissantes pour être examinées par le Conseil avec toute la maturité désirable et être recommandées à la bienveillance de l'assemblée départementale de Saône et Loire, appelée par l'article 12 de la loi du 6 Avril 1884, à exprimer leur avis.

UN PEU D'HISTOIRE

(NDA : Les demandes et propositions, délibérations de conseils municipaux et procès-verbaux d'enquête sont remis au Conseil Général à l'ouverture de la session).

Le Conseil,

Vu l'article précité de la loi municipale,

Vu la pétition des habitants de Chevagny-les-Chevrières ainsi conçue,

Les habitants de la commune de CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES, Arrondissement de MÂCON, (Saône-et-Loire),

À Messieurs les Conseillers Généraux du département de S&L siégeant au Conseil à Mâcon, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers Généraux,

Les habitants de la commune de Chevagny-les-Chevrières, soussignés, ont l'honneur de vous présenter une requête ayant pour objet de changer le nom de la commune de Chevagny les Chevrières en celui de Chevagny-les-Mâcon.

Les raisons qui leur font demander le changement vous convaincront de l'importance qu'ils y attachent.

Chevagny-les-Chevrières, petite commune de 307 habitants, située à sept kilomètres de Mâcon, dont les coteaux sont aujourd'hui pour la plus grande partie plantés en vignes, donnant un vin classé dans le commerce et dans les concours sous la rubrique « Mâcon bon ordinaire » n'est plus cette commune dont il y a moins de 50 ans, 137 hectares sur 380 formant sa superficie, restaient incultes, dont la culture était pour ainsi dire nulle, les terrains en culture étant encombrés de noyers et de bois d'industrie et de chauffage et les héritages clos d'épais buissons, pâture ordinaire de quelques chèvres, qui donnaient au pays un aspect négligé et misérable qui lui valut par dérision le surnom de « Chevrières ».

Cette dénomination qui porte ainsi la physionomie du pays au temps où elle lui fut donnée, n'a plus de raison d'être, elle devient nuisible à la vente de son principal produit qui est le vin. Pas un marchand de vin du Mâconnais n'offrira du vin de Chevagny-les-Chevrières mais bien du vin de Chevagny-les-Mâcon, pour cette raison que cette dernière nomination le classe immédiatement dans les esprits du consommateur à la place qu'il doit occuper parmi les vins du pays.

Les services postaux y gagneront aussi d'être renseignés à première vue, car une adresse n'étant pas complétée du nom de l'arrondissement, laisse un doute dans l'esprit de l'employé chargé du classement et exige des recherches d'où résulte une perte de temps toujours nuisible au service, tandis qu'une adresse portant seulement Chevagny-les-Mâcon, est complète.

Les relations ordinaires et commerciales même y gagneraient, Chevagny, quoique situé à la porte de Mâcon, est peu connu dans cette ville, c'est un petit village qui porte une enseigne récente et qui n'attire ni les consommateurs ni les promeneurs, ils sont attirés par Prissé et par Saint-Sorlin, plus éloignés de Mâcon et moins pittoresques, mais plus connus. En suite de ces explications, les habitants de la commune de Chevagny-les-Chevrières espèrent,

Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers Généraux, que vous voudrez bien reconnaître qu'il est pour eux d'un grand intérêt de donner satisfaction à leur demande soit dans le rapport de la divulgation de leurs produits, soit dans celui du classement topographique et mnémonique de leur commune.

C'est pourquoi ils vous prient instamment de vouloir bien prendre leur demande en considération et de déclarer que la commune de Chevagny-les-Chevrières portera désormais le nom de Chevagny-les-Mâcon.

Ils sont tous, avec respect, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers Généraux, vos très, très humbles serviteurs.

La pétition ci-dessus est revêtue de cinquante-cinq signatures et d'avis que cette demande soit accueillie par l'administration et prie le Conseil Général de vouloir bien émettre un avis favorable à sa prise en considération.

Et ont signé les membres présents après lecture faite, excepté Monsieur Longepierre qui a déclaré ne le savoir.



Ce matin-là, à Mâcon, dans les couloirs de la préfecture, Michel, le secrétaire général, paraissait bien soucieux, il arpentait le parquet de son pas silencieux et parlait tout haut : « Je le lui dis ? Je ne lui dis pas ? Si ! il faut que je lui dise, c'est trop important. » Il toqua doucement à la porte du bureau du Préfet : « Qu'est-ce que c'est ? » demanda Marie Étienne Charles René Laffon, préfet de Saône-et-Loire depuis novembre 1883, et déjà à quelques mois de la retraite.

« Michel, Monsieur le Préfet, j'ai une communication urgente à vous faire. »

« C'est bon, entrez. » Vérifiant prestement que personne ne rôdait dans le couloir, le secrétaire entra dans le bureau et referma la porte.

« Alors mon bon Michel, mais quelle tête faites-vous ? La guerre est déclarée ? » demanda le préfet...

À suivre...

AL

Merci à Monsieur Thierry Prabel pour les photos anciennes de sa collection personnelle.

LA GARDIENNE DU PUIITS

Depuis la nuit des temps, l'eau est indispensable à toute forme de vie. Eh oui, nous buvons toujours la même eau depuis des générations et c'est la même que celle que buvaient les dinosaures, il y a quelques millions d'années !

Cette ressource étant nécessaire, l'homme a toujours implanté son habitation à proximité de l'eau et toutes les villes et les villages se sont regroupés autour d'un point d'eau, que ce soit une rivière, un lac, un étang ou une source naturelle jaillissant du sol.

Très vite, l'homme a cherché où et comment trouver de l'eau pour satisfaire les besoins de tous, et les sourciers et leur " baguette divinatoire " ont longtemps décidé des endroits où il fallait creuser les puits sans qu'aucun signe extérieur n'indique la présence d'eau.

À Chevagny-les-Chevrières, il y a déjà bien longtemps, tous les habitants n'avaient pas la chance de posséder leur propre puits dans leur propriété, et la commune, consciente des besoins de ses citoyens, fit creuser un puits sur la place de l'église, lieu où les habitants se rendaient aisément de par les activités commerciales qui existaient à cet endroit.

Plus tard, sans doute, pour avoir accès plus facilement à l'eau du puits, tout en minimisant les risques de pollution et accidents infantiles, la commune fit installer sur le puits une pompe à bras, qui existe toujours. Les délibérations du Conseil Municipal, des années passées, font état de fréquentes réparations sur cette pompe, l'eau courante n'étant arrivée que tardivement dans la commune.

Il était important de préserver cette eau, qu'elle ne soit pas contaminée, que la nappe ne tarisse pas et le monde de l'époque, qu'il soit laïc ou chrétien, plaçait facilement les puits, les sources ou les fontaines sous une protection divine ou païenne. Nombreuses, de par le monde, sont les fontaines où sont érigées des statues protectrices.

Après le miracle de Lourdes, en février 1858, de nombreux villages ont décidé de se placer sous la protection de la Vierge Marie. Chevagny n'échappa point à cet engouement, comme le prouve la statue située à l'intérieur de l'église et pour protéger le puits, les villageois firent réaliser une niche au-dessus de la pompe pour y placer une petite statue.

Quelle était cette statue à l'époque ? Mystère... Mais l'on peut supposer que c'était peut-être déjà une statue de la Vierge. Sa disparition pourrait dater de la séparation de l'église et de l'état, les biens de l'église étant vendus ou confisqués, ou peut-être fut-elle victime d'un vandalisme, la bêtise humaine étant sans limite. Toujours est-il que la niche est restée vide très longtemps.

Dans les années 1990, une paroissienne de Chevagny-les-Chevrières, offrit au Père Bernard Rebuffet desservant l'église de la commune, une petite statue de la Vierge Marie.



Cette ancienne carte postale, (merci à Thierry Prabel), à la date, hélas, illisible, montre la pompe sur le puits, au coin de la place, mais il n'est pas possible de distinguer ce qu'il y a peut-être dans la niche.

UN PEU D'HISTOIRE

Ce dernier, ne lui trouvant pas de place dans l'église et désolé de voir la niche sur le puits désespérément vide, fit cadeau de cette statue à la commune, pour qu'elle soit remise au-dessus de la pompe. Cette mission fut confiée à Alain Raphanel, l'employé communal de l'époque, ce qui ne manqua pas d'étonner les habitants mais qui finirent bien par s'en accommoder.

Il y a quelques semaines, l'œil averti du Chevagnotin parcourant sa commune eut tôt fait de remarquer que la niche était vide car les années passées et les affres du temps ayant considérablement dégradé cette statue à la vitre cassée, la municipalité avait décidé de lui refaire une beauté.

La pierre de la pompe avait, elle aussi, grand besoin d'être nettoyée et il fallait remplacer la vitre cassée. Jean-François, l'employé communal mena à bien cette tâche.



Entièrement relookée, nettoyée et repeinte par Martine, charmante et talentueuse chevagnotine, la statue, bien protégée derrière sa nouvelle vitre, a repris sa place au centre de notre village.

Le puits a retrouvé sa gardienne.

A.L.

MBA

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

GRAND CYCLE DE L'EAU

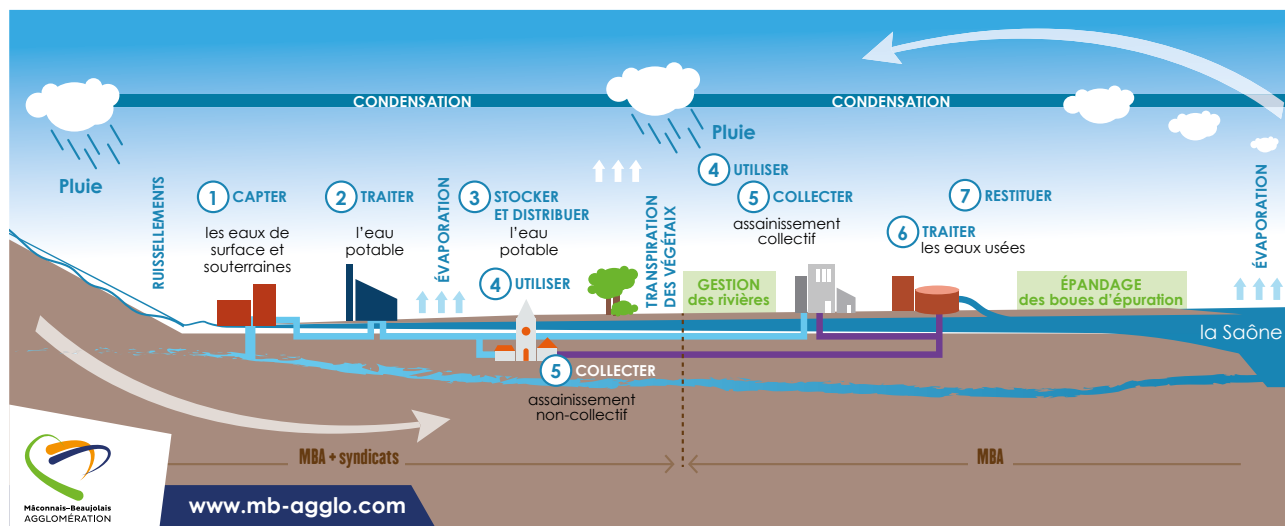
Depuis le 1^{er} janvier 2020, Mâconnais-Beaujolais Agglomération gère toutes les compétences en lien avec l'eau, depuis la production d'eau potable, et sa distribution, jusqu'à la collecte des eaux de pluie, des eaux usées, leur stockage et traitement, en intégrant également la prévention des risques d'inondation et la préservation des milieux aquatiques. MBA peut ainsi intervenir directement ou par délégation à tous les niveaux du cycle de l'eau et mieux maîtriser sa qualité et l'impact de sa gestion sur l'environnement.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU

L'eau évolue en un cycle perpétuel rejoignant parfois des activités humaines. Arrivée sur terre, elle peut alors être stockée, prélevée, utilisée ou rendue potable, distribuée, assainie puis restituée au milieu, avant de reprendre son cycle naturel
Ministère de la Transition écologique

SUR LA PLANÈTE
3%
d'eau douce
97% d'eau salée

EN FRANCE
16%
de l'eau est prélevée pour
produire de l'eau potable



EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

MBA assure la gestion en direct :

- du champ captant et l'usine de production du nord de Mâcon (10 000m³/jour d'eau potable en moyenne)
- du réseau de distribution de la Ville de Mâcon et des communes avoisinantes : Charnay, Hurigny, Sancé, Sennecé-lès-Mâcon, Saint-Laurent-sur Saône, Chevagny-les-Chevrières, ainsi que celle de Sologny.

MBA assure la gestion indirectement du réseau de distribution du reste du territoire grâce à l'adhésion aux syndicats Nord Mâcon, Haut Mâconnais, Petite Grosne et Mâconnais Beaujolais.

En cas de problème avec le réseau d'eau potable, contactez SUEZ au 09 77 40 84 08.

ASSAINISSEMENT

MBA assure la gestion directe de 31 systèmes d'assainissement

- 5 boues activées (Mâcon 147 500 EH, Crêches 19 200 EH, Saint-Symphorien-d'Ancelles 18 000 EH, Prissé 4 500 EH et Varennes 1 200 EH)
- 8 filtres plantés de roseaux (de 150 à 850 EH)
- 3 lagunages aérés
- 14 lagunages naturels dont 1 en cours de remplacement par une station d'épuration par boues activées (La Roche-Vineuse)
- 1 système de filtration (Sancé)

EH : Équivalent-Habitant (Unité de mesure permettant d'évaluer la quantité de pollution émise par personne et par jour)

En cas de problème avec le réseau d'assainissement collectif, contactez MBA au 03 85 20 97 57, ou non-collectif, contactez MBA au 03 85 20 97 55.

INTERCOMMUNALITÉ

QU'EST CE QUE LA GEMAPI ?

MBA exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Gérer les cours d'eau à l'échelle intercommunale, permet une vision plus globale du maillage des cours d'eau en intégrant à l'aménagement du territoire, la prévention du risque inondation et la préservation des milieux aquatiques.

Chaque propriétaire riverain contribue, à son échelle à la préservation des milieux aquatiques. En effet, en habitant à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau, il est rendu responsable de l'entretien régulier des berges dont il est propriétaire. Il doit effectuer l'égoutage et le débroussaillage sélectifs des rives, retirer les divers déchets et débris, flottants ou non, pouvant gêner l'écoulement naturel de l'eau.

En contrepartie, il peut prélever de l'eau pour ses besoins domestiques et privés (abreuvement des animaux, arrosage du jardin...) à condition de préserver un débit minimum pour l'équilibre du cours d'eau.

► **Attention** : certaines interventions dans ou aux abords du cours d'eau sont soumises à déclaration ou autorisation auprès de la Police de l'Eau.

Le service GEMAPI de MBA se tient à votre disposition pour toute demande.

En cas de problèmes relevant de la responsabilité de MBA, contactez Dominique Bouillot.

✉ d.bouillot@mb-agglo.com

☎ 07 85 55 73 49

SERVICE PETITE ENFANCE

► Le service petite enfance de Mâconnais-Beaujolais Agglomération est l'interlocuteur des familles résidant sur son territoire en ce qui concerne **l'accueil des jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans**. C'est à la direction du service petite enfance que sont **enregistrées les préinscriptions** pour tout **accueil régulier** en établissement d'accueil de jeunes enfants. Les demandes d'accueil occasionnel se réalisent directement auprès des directrices des établissements.

Le service petite enfance bénéficie de 16 établissements d'accueil collectif et d'un service d'accueil familial. Le choix des parents s'exerce selon leurs souhaits, leur lieu de vie, leurs horaires et/ou selon les besoins spécifiques de leur(s) enfant(s).

» Direction du service petite enfance

67, esplanade du Breuil - CS 28011
71011 Mâcon Cedex

☎ 03 85 35 25 00

✉ petiteenfance@mb-agglo.com

► Le **Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) communautaire** est un lieu d'information neutre et un service gratuit mis à disposition des familles et des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s.

En lien avec le Conseil Départemental, il remet aux parents la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, il facilite la mise en relation et les rapports entre parents employeurs et les assistant(e)s maternel(le)s.

Le RAM n'est pas une structure d'accueil petite enfance.

3 antennes RAM :

- Direction et bureau de Mâcon
67 esplanade du Breuil - 71000 Mâcon
☎ 03 85 35 25 01 ou 03 85 35 25 09

- Bureau de Crêches-sur-Saône
18 rue de l'Église - 71680 Crêches-sur-Saône
☎ 03 85 36 55 61

- Bureau de La Chapelle-de-Guinchay
6 place de l'Église - 71570 La Chapelle-de-Guinchay
☎ 07 85 81 12 58

✉ **E-mail unique** : ram@mb-agglo.com

► **Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)** « Bulle d'oxygène » est un lieu de rencontre et de parole pour les tout-petits et leurs parents. Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents...) ainsi qu'aux futurs parents. L'accueil est libre, sans inscription et gratuit. La confidentialité et l'anonymat sont respectés.

Le LAEP n'est pas une structure d'accueil petite enfance.

4 place de l'Église - 71570 La Chapelle-de-Guinchay

☎ 03 85 33 87 41

✉ laep.lachapelle@mb-agglo.com



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**

MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

67 esplanade du Breuil
CS 20811 - 71001 Mâcon Cedex

☎ 03 85 21 07 70

✉ **accueil@mb-agglo.com**
www.mb-agglo.com

PETR

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Mâconnais

Le PETR : mutualiser pour avancer !

Créé en 2017, le PETR Mâconnais-Sud-Bourgogne, actuellement présidé par Christine Robin, est issu de la fusion de l'association Pays Sud Bourgogne et du Syndicat Mixte du SCoT. Il permet de faire ce que des communes ou des intercommunalités ne peuvent pas faire seules, en visant la rationalisation par les économies d'échelle.

Le PETR regroupe 4 intercommunalités : la Communauté de Communes Saint-Cyr-Mère-Boitier, Mâconnais-Beaujolais Agglomération, la Communauté de Communes du Clunisois et la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois, soit 121 communes pour 115 000 habitants.

Il a pour vocation de mutualiser les énergies et les idées, notamment sur la santé, la rénovation énergétique ou le numérique, d'orienter une partie des subventions publiques sur des projets répondant aux enjeux collectifs, et d'élaborer le Schéma de cohérence territoriale et rurale, qui servira de cadre de référence aux documents ou projets d'urbanisme des communes ou intercommunalités.

► SANTÉ, NUMÉRIQUE, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : 3 missions d'information, de conseil et de prévention

- La **mission santé** anime le contrat local de santé (CLS) Mâconnais Sud Bourgogne. Le CLS est un outil visant à développer une approche globale de la santé et du bien-être (au sens de l'OMS) des habitants du territoire en luttant contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Les actions, menées en coordination avec les partenaires volontaires, portent sur la démographie médicale et l'accès aux soins, la prévention et promotion de la santé physique et mentale, l'impact de l'environnement de vie sur la santé.

- La **mission numérique** a pour objectif de développer les usages numériques pour tous, en fonction des besoins du territoire et des compétences de chaque acteur (collectivités, associations, particuliers, entreprises). Trois axes d'actions ont été définis en 2019 : inclusion, accompagnement de projets et innovation.

- Depuis 2016, la plateforme territoriale de la **rénovation énergétique** accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique, mobilise les professionnels du secteur et anime un réseau local de partenaires. Les objectifs de ce service sont de lutter contre la précarité énergétique, de redonner du pouvoir d'achat aux particuliers, de générer de l'activité pour les professionnels du bâtiment et d'agir contre le réchauffement climatique.

► ORGANISER ET MENER LES POLITIQUES CONTRACTUELLES DU TERRITOIRE

Au-delà de ces missions, le PETR porte des politiques contractuelles au service du territoire, via deux axes : le contrat Cap Territoire avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et le Programme LEADER Sud-Bourgogne (Fonds européens).

LEADER, pour le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, c'est une enveloppe de 1,5 M€ gérée par le GAL (Groupe D'action Local), composé de 12 élus du PETR et de 26 représentants de la société civile. Le programme fait la part belle au renforcement de l'attractivité touristique, en tant que levier de développement économique du Mâconnais-Sud-Bourgogne. L'un des projets phares restera certainement celui de la Cité des Vins à Mâcon (3.7 M € d'investissement dont 400 K€ d'aides LEADER). Par ailleurs, plus d'une dizaine d'autres projets sont en préparation. Actuellement, 4 projets sur 14 ont été instruits localement et ont été transmis au Conseil Régional : l'aménagement d'un gîte de groupe à Chânes, la 74° Saint-Vincent tournante du cru Saint-Véran, l'Espace - test Saveur du possible à Vérosvres et la valorisation du patrimoine roman sur le territoire du PETR.

La région Bourgogne Franche Comté et l'Europe sont les deux partenaires principaux sur cette mission. La région accompagne le PETR sur la contractualisation ainsi que les questions techniques et administratives, et l'Europe finance les projets LEADER.

► ÉLABORER LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Quels logements pour demain ? Quelle place pour l'activité économique et l'agriculture ? Comment préserver nos paysages et s'adapter au changement climatique ? Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne élabore actuellement un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui organisera l'avenir du territoire pour les 20 prochaines années. Il servira de cadre de référence aux documents ou projets d'urbanisme des communes ou intercommunalités (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacements, ZAC, lotissement...). Une grande concertation est en cours pour associer toutes les forces vives du territoire à la réflexion... Une exposition participative en réalité virtuelle sillonnera bientôt le territoire pour faire découvrir les enjeux et futurs possibles et permettre à chacun de donner son avis.





www.chevagnyleschevrieries.fr



mairiedechevagnyleschevrieries